

UNIVERSITE PARIS 10

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Ingénieur-e en ingénierie logicielle, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE PARIS 10, session 2026

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Ingénieur-e en ingénierie logicielle, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE PARIS 10, au titre de l'année 2026 :

Madame PRUNEL Laurence, ingénieure d'études hors classe, présidente, Université Paris Nanterre, Nanterre.

Monsieur COUSYN Jean-Christophe, igr, vice-président, Université Paris Nanterre, Nanterre.

Monsieur CHERGUI Ahmed, igr, expert, Rectorat de l'académie de Versailles, Versailles.

Monsieur PASCAL Grégory, ingénieur d'études hors classe, expert, Sorbonne Université, Paris-Cedex-05.

Madame BOUGHANEM Nora, ige, suppléante, Université Paris Nanterre, Nanterre.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Fait à Nanterre, le 27/08/2026

La Directrice Générale des Services Adjointe
Ressources Humaines et Organisations

